

13.1. APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN – RETRAIT DE PLACES SUBVENTIONNÉES EN GARDERIE POUR LE CPE ALLÉE D'ÉTOILES

- CONSIDÉRANT que la Municipalité de Val-Alain a créé un organisme à but non lucratif, le Centre de la petite enfance Allée d'étoiles, afin de réaliser une demande de places au ministère de la Famille et que cette demande s'est effectuée de concert avec le CPE L'Envol, porteur du projet;
- CONSIDÉRANT que 29 places ont été confirmées par le ministère de la Famille en août 2021;
- CONSIDÉRANT qu'en 2022, le CPE Allée d'étoiles a fusionné avec le CPE L'Envol afin de faciliter la progression du dossier et que, depuis ce temps, s'en est suivi des échanges de courriels, de rencontres, de visualisation de plans et de mises à pied du chargé de projet ainsi que de l'architecte, par la directrice générale du CPE L'Envol, madame Lyne Samson;
- CONSIDÉRANT que le 25 janvier 2024, le CPE L'Envol faisait parvenir par courriel à la Municipalité de Val-Alain les plans préliminaires du futur CPE en mentionnant qu'une rencontre virtuelle sera planifiée le 6 mars prochain;
- CONSIDÉRANT que le 13 février 2024, la Municipalité de Val-Alain apprenait de la directrice générale du CPE L'Envol que le projet du CPE Allée d'étoiles risquait d'être abandonné;
- CONSIDÉRANT que le 16 février 2024, le maire de Val-Alain rencontrait la députée de Lotbinière-Frontenac afin d'obtenir des explications et que cette dernière lui a annoncé l'orientation soudaine du ministère de la Famille de retirer les places obtenues en 2021 en raison d'un dépassement de coût de l'ordre de plus de 800 000 \$;
- CONSIDÉRANT que sur les 29 places accordées à Val-Alain, 13 demeureront toujours dans la MRC de Lotbinière et que 16 places retourneront directement au ministère de la Famille;
- CONSIDÉRANT que la Municipalité de Val-Alain a tenu une conférence de presse le 19 février 2024 dénonçant la décision du ministère de la Famille et voulant obtenir la ventilation des dépassements de coût; cet événement a réuni près d'une centaine de citoyens;
- CONSIDÉRANT que la Municipalité de Val-Alain a accordé des entrevues auprès de divers médias écrits et radiophoniques afin de faire bouger les choses;
- CONSIDÉRANT que la Municipalité de Val-Alain a fait parvenir une lettre à la directrice générale du CPE L'Envol et la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy, le 20 février 2024 afin d'obtenir des réponses précises et claires sur l'abandon du projet de la Municipalité de Val-Alain;
- CONSIDÉRANT qu'il n'y a eu jusqu'à maintenant aucun retour de ces deux intervenantes;
- CONSIDÉRANT que le maire suppléant, monsieur Matthieu Giroux, s'est entretenu avec la députée de Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours, sans toutefois permettre de fixer une rencontre avec le ministère de la Famille;
- CONSIDÉRANT qu'il n'y a eu aucune discussion avec la Municipalité de Val-Alain afin de trouver une solution alternative à une construction neuve;
- CONSIDÉRANT que la ministre de la Famille a pourtant annoncé le 15 février 2024 le développement de 1 997 nouvelles places subventionnées en services de garde éducatifs;
- CONSIDÉRANT que ces nouvelles places sont considérées comme étant stagnantes dans le développement de certains projets de CPE et qu'elles ont été reprises au détriment des milieux qui sont souvent dévitalisés;
- CONSIDÉRANT que la Municipalité de Val-Alain désire toujours obtenir des réponses dans son dossier et considère que cette situation touche assurément d'autres communautés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pie est également d'avis que l'abandon d'un tel projet représente des enjeux économiques et sociaux pour les municipalités et les villes du Québec;

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu :

QUE la Ville de Saint-Pie appuie les démarches de la Municipalité de Val-Alain en demandant au gouvernement provincial de respecter son engagement;

ET DE transmettre un exemplaire de la présente résolution à la direction générale de la Municipalité de Val-Alain, à la députée de la Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours, à la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy, au ministre responsable de Chaudière-Appalaches, monsieur Bernard Drainville, au Premier ministre du Québec, monsieur François Legault, au chef du Parti libéral du Québec, monsieur Marc Tanguay, aux porte-paroles de Québec Solidaire, monsieur Gabriel Nadeau-Dubois et madame Émilise Lessard-Therrien, au chef du Parti québécois, monsieur Paul St-Pierre Plamondon.

Annick Lafontaine

De: Greffe Ville de Saint-Pie
Objet: TR: Appui Municipalité de Val-Alain - retrait places subventionnées garderie
Pièces jointes: 2024-03-077 Retait places subventionnées garderie - Demande appui autres municipalités.pdf; Modèle résolution - Appui à la Municipalité de Val-Alain.docx

De : Direction générale <dg@val-alain.com>

Envoyé : 10 mars 2024 09:56

À : municipalite@st-maurice.ca; direction@st-maxime.qc.ca; admin@st-medard.qc.ca; info@mst-michel.ca; info@stmicheldebellechasse.ca; info@smds.quebec; dg@squatec.qc.ca; municipalite@saint-modeste.ca; stmoise@mrcmatapedia.qc.ca; municipalite@saint-narcisse.com; saintnarcisse@globetrotter.net; informations@saintnarcisse.net; pytremblay@ville.saint-nazaire.qc.ca; gbourgoin@mun-nazaire.qc.ca; municipalite@st-nazaire.ca; muneree@stnerree.ca; stnoel@mrcmatapedia.quebec; municipalite@saint-norbert.net; dg@saint-norbert-darthabaska.ca; dgstoctave@gmail.com; info@saint-odilon.qc.ca; direction@municipalitestomer.com; municipalite@stonesime.com; admin@saintours.qc.ca; dg@st-pacome.ca; direction@saintpamphile.ca; hoteldeville@villestpascal.com; administration@mun-stpatrice.com; info@sherr.ca; mairie@saintpaul.quebec; info@saintpauldabbotsford.qc.ca; munstpaul@st-paul-de-la-croix.qc.ca; dg@ileauxnoix.qc.ca; dg@stpauldemontminy.com; dg@saint-paulin.ca; reception@saintphilemon.com; maryse.nadeau@st-philibert.qc.ca; administration@ville.saintphilippe.quebec; munic.s.phil.neri@qc.aira.com; Hôtel-de-Ville Saint-Pie <st-pie@villestpie.ca>; info@stpiedeguire.ca; villagestpierre@videotron.ca; info@saintpierrebaptiste.qc.ca; info@saintpierredelamoy.ca; admin@saintpierredelamy.ca; info@stpierreio.ca; municipalite@st-pierre-les-beccquets.qc.ca; info@stpierrerd.s.ca; info@saintplacide.ca; jcoursol@stpolycarpe.ca; direction@saint-prime.ca; secretariat@saint-prosper.com; municipalite@st-prosper.ca; info@saint-raphael.ca; info@villesaintraymond.com; administration@ville.saint-remi.qc.ca; info@st-remi-de-tingwick.qc.ca; dg@st-rene.ca; st-renedematane@lamatanie.ca; direction@saintrobert.qc.ca; dg@st-robertbellarmin.qc.ca

Objet : Appui Municipalité de Val-Alain - retrait places subventionnées garderie

SI VOUS AVEZ DÉJÀ REÇU CE COURRIEL, NE PAS TENIR COMPTE DE CET ENVOI

NOUS SOMMES DÉSOLÉS. NOUS AVONS ÉPROUVÉ DES PROBLÈMES TECHNIQUES

Bonjour,

Comme vous le savez probablement, la Municipalité de Val-Alain a récemment appris l'orientation soudaine du ministère de la Famille à vouloir retirer les places subventionnées en garderie annoncées en août 2021. Depuis qu'elle a été mise au courant de ce revirement de situation, la Municipalité de Val-Alain a tenté de se faire entendre en tenant une conférence de presse qui a réuni près d'une centaine de citoyens, en accordant des entrevues aux médias écrits et radiophoniques, en faisant parvenir des lettres invitant la directrice générale du CPE L'Envol et la ministre de la Famille à collaborer ensemble afin de trouver une solution. De plus, des messages de mobilisation ont été publiés via les réseaux sociaux.

Devant le fait que la Municipalité de Val-Alain n'obtient toujours pas de suivi, tant du côté du CPE L'Envol, qui est le porteur de dossier du CPE de Val-Alain, que du côté du ministère de la Famille, la communauté continue de se mobiliser pour faire renverser la décision du gouvernement du Québec. Parmi les actions qu'elle compte maintenant réaliser, la Municipalité de Val-Alain demande la collaboration des autres milieux en adoptant la résolution que vous trouverez en pièce jointe. Comme d'autres municipalités doivent assurément être touchées par la même situation, Val-Alain sollicite votre appui concernant ses démarches et croit fortement qu'ensemble nous pouvons changer les choses et ainsi améliorer le sort des jeunes familles du Québec.

En vous remerciant à l'avance de votre appui, nous vous prions de recevoir, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Bonne journée!

Émilie Marcoux-Mathieu

Directrice générale et greffière-trésorière



Municipalité de Val-Alain

648, rue Principale

Val-Alain (Qc) G0S 3H0

418 744-3222 poste 4

dg@val-alain.com

www.val-alain.com



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Val-Alain, tenue à l'heure et au lieu des séances ce **4 mars 2024** à 19h30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pauline Dubois
Siège #3 - Julie Duhaime
Siège #4 - Marie-Eve Marcotte-Bussières
Siège #5 - Isabelle Laroche
Siège #6 - Matthieu Giroux

Est/sont absents à cette séance :

Maire – Daniel Turcotte
Siège #2 - Camil Samson

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant, Matthieu Giroux. Madame Émilie Marcoux-Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière assiste également à cette séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2024-03-077 - RETRAIT PLACES SUBVENTIONNÉES EN GARDERIE POUR LE CPE ALLÉE D'ÉTOILES - DEMANDE D'APPUI DES AUTRES MUNICIPALITÉS**

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a créé un organisme à but non lucratif, le Centre de la petite enfance Allée d'étoiles afin de réaliser une demande de places au ministère de la Famille et cette demande s'est effectuée de concert avec le CPE L'Envol, porteur du projet;

ATTENDU QUE 29 places ont été confirmées par le ministère de la Famille en août 2021;

ATTENDU QU'en 2022, le CPE Allée d'étoiles a fusionné avec le CPE L'Envol afin de faciliter la progression du dossier et que depuis ce temps, s'en est suivi d'échanges de courriels, de rencontres, de visualisation de plans et de mises à pied du chargé de projet ainsi que de l'architecte, par la directrice générale du CPE L'Envol, madame Lyne Samson;

ATTENDU QUE le 25 janvier 2024, le CPE L'Envol faisait parvenir par courriel à la Municipalité de Val-Alain les plans préliminaires du futur CPE en mentionnant qu'une rencontre virtuelle sera planifiée le 6 mars prochain;

ATTENDU QUE le 13 février 2024, la Municipalité de Val-Alain apprenait de la directrice générale du CPE L'Envol que le projet du CPE Allée d'étoiles risquait d'être abandonné;

ATTENDU QUE le 16 février 2024, le maire de Val-Alain rencontrait la députée de Lotbinière-Frontenac afin d'obtenir des explications et que cette dernière lui a annoncé l'orientation soudaine du ministère de la Famille de retirer les places obtenues en 2021 en raison d'un dépassement de coût de l'ordre de plus de 800 000\$;

ATTENDU QUE sur les 29 places accordées à Val-Alain, 13 demeureront toujours dans la MRC de Lotbinière et que 16 places retourneront directement au ministère de la Famille;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a tenu une conférence presse, le 19 février 2024, dénonçant la décision du ministère de la Famille et voulant obtenir la ventilation des dépassements de coût. Cet événement a réuni près d'une centaine de citoyens;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a accordées des entrevues auprès de divers médias écrits et radiophoniques afin de faire bouger les choses;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a fait parvenir une lettre à la directrice générale du CPE L'Envol et la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy, le 20 février 2024 afin d'obtenir des réponses précises et claires sur l'abandon du projet de la Municipalité de Val-Alain;

ATTENDU QU'il n'y a eu jusqu'à maintenant aucun retour de ces deux intervenantes;

ATTENDU QUE le maire suppléant, monsieur Matthieu Giroux, s'est entretenu avec la députée de Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours, sans toutefois permettre de fixer une rencontre avec le ministère de la Famille;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucune discussion avec la Municipalité de Val-Alain afin de trouver une solution alternative à une construction neuve;

ATTENDU QUE la ministre de la Famille a pourtant annoncé le 15 février 2024 le développement de 1 997 nouvelles places subventionnées en services de garde éducatifs;

ATTENDU QUE ces nouvelles places sont considérées comme étant stagnantes dans le développement de certains projets de CPE et qu'elles ont été reprises au détriment des milieux qui sont souvent dévitalisés;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain désire toujours obtenir des réponses dans son dossier et considère que cette situation touche assurément d'autres communautés.

Pour ces motifs,

il est proposé par Julie Duhaime, conseillère, de solliciter l'appui de toutes les municipalités du Québec et de transmettre un exemplaire de la présente résolution :

- à la députée de la Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours;
- à la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy;
- au ministre responsable de Chaudière-Appalaches, monsieur Bernard Drainville;
- au Premier ministre du Québec, monsieur François Legault;
- au chef du Parti libéral du Québec, monsieur Marc Tanguay;
- aux porte-paroles de Québec Solidaire, monsieur Gabriel Nadeau-Dubois et madame Émilise Lessard-Therrien;
- au chef du Parti québécois, monsieur Paul St-Pierre Plamondon.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Val-Alain, ce **6 mars 2024**.



Émilie Marcoux-Mathieu
Directrice générale et greffière-trésorière

MODÈLE DE RÉSOLUTION

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN – RETRAIT PLACES SUBVENTIONNÉES EN GARDERIE POUR LE CPE ALLÉE D'ÉTOILES

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a créé un organisme à but non lucratif, le Centre de la petite enfance Allée d'étoiles afin de réaliser une demande de places au ministère de la Famille et cette demande s'est effectuée de concert avec le CPE L'Envol, porteur du projet;

ATTENDU QUE 29 places ont été confirmées par le ministère de la Famille en août 2021;

ATTENDU QU'en 2022, le CPE Allée d'étoiles a fusionné avec le CPE L'Envol afin de faciliter la progression du dossier et que depuis ce temps, s'en est suivi d'échanges de courriels, de rencontres, de visualisation de plans et de mises à pied du chargé de projet ainsi que de l'architecte, par la directrice générale du CPE L'Envol, madame Lyne Samson;

ATTENDU QUE le 25 janvier 2024, le CPE L'Envol faisait parvenir par courriel à la Municipalité de Val-Alain les plans préliminaires du futur CPE en mentionnant qu'une rencontre virtuelle sera planifiée le 6 mars prochain;

ATTENDU QUE le 13 février 2024, la Municipalité de Val-Alain apprenait de la directrice générale du CPE L'Envol que le projet du CPE Allée d'étoiles risquait d'être abandonné;

ATTENDU QUE le 16 février 2024, le maire de Val-Alain rencontrait la députée de Lotbinière-Frontenac afin d'obtenir des explications et que cette dernière lui a annoncé l'orientation soudaine du ministère de la Famille de retirer les places obtenues en 2021 en raison d'un dépassement de coût de l'ordre de plus de 800 000\$;

ATTENDU QUE sur les 29 places accordées à Val-Alain, 13 demeureront toujours dans la MRC de Lotbinière et que 16 places retourneront directement au ministère de la Famille;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a tenu une conférence presse, le 19 février 2024, dénonçant la décision du ministère de la Famille et voulant obtenir la ventilation des dépassements de coût. Cet événement a réuni près d'une centaine de citoyens;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a accordées des entrevues auprès de divers médias écrits et radiophoniques afin de faire bouger les choses;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a fait parvenir une lettre à la directrice générale du CPE L'Envol et la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy, le 20 février 2024 afin d'obtenir des réponses précises et claires sur l'abandon du projet de la Municipalité de Val-Alain;

ATTENDU QU'il n'y a eu jusqu'à maintenant aucun retour de ces deux intervenantes;

ATTENDU QUE le maire suppléant, monsieur Matthieu Giroux, s'est entretenu avec la députée de Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours, sans toutefois permettre de fixer une rencontre avec le ministère de la Famille;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucune discussion avec la Municipalité de Val-Alain afin de trouver une solution alternative à une construction neuve;

ATTENDU QUE la ministre de la Famille a pourtant annoncé le 15 février 2024 le développement de 1 997 nouvelles places subventionnées en services de garde éducatifs;

ATTENDU QUE ces nouvelles places sont considérées comme étant stagnantes dans le développement de certains projets de CPE et qu'elles ont été reprises au détriment des milieux qui sont souvent dévitalisés;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain désire toujours obtenir des réponses dans son dossier et considère que cette situation touche assurément d'autres communautés;

ATTENDU QUE la _____ (*nom de la Municipalité ou de la Ville*) est également d'avis que l'abandon d'un tel projet représente des enjeux économiques et sociaux pour les municipalités et les villes du Québec.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par _____ et résolu _____ que la _____ (*nom de la Municipalité ou de la Ville*) appuie les démarches de la Municipalité de Val-Alain en demandant au gouvernement provincial de respecter son engagement et transmet un exemplaire de la présente résolution :

- à la direction générale de la Municipalité de Val-Alain;
- à la députée de la Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours;
- à la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy;
- au ministre responsable de Chaudière-Appalaches, monsieur Bernard Drainville;
- au Premier ministre du Québec, monsieur François Legault;
- au chef du Parti libéral du Québec, monsieur Marc Tanguay;
- aux porte-paroles de Québec Solidaire, monsieur Gabriel Nadeau-Dubois et madame Émilise Lessard-Therrien;
- au chef du Parti québécois, monsieur Paul St-Pierre Plamondon.